

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple:

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple:

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues!

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple!





JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER QUALIFIÉ CLASSE NORMALE AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ ADJOINT ADMINISTATIF 2E CLASSE





En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).



Je suis E3

Je deviens C1 en 2017

Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017					Reprise d'ancienneté	le rec	Situa lassemer	tion A nt du 1		er 2017
Éch	Durée	IM	€		dans la limite de la durée de l'échelon	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
1er	1 an	321	1495,21		АА	1er	1 an	325	4	0
2e	1 an	322	1499,87		АА	2e	2 ans	326	4	0
3e	2 ans	323	1504,53		АА	3e	2 ans	327	4	0
4e	2 ans	324	1509,19		АА	4e	2 ans	328	4	0
5e	2 ans	325	1513,85		АА	5e	2 ans	329	4	0
6e	2 ans	326	1518,50		АА	6e	2 ans	330	4	0
7e	2 ans	328	1527,82		АА	7e	2 ans	332	4	0
8e	3 ans	332	1546,45		АА	8e	2 ans	336	4	0
9e	3 ans	338	1574,40		АА	9e	3 ans	342	4	0
10e	4 ans	350	1630,30		АА	10e	3 ans	354	4	0
11e		363	1630,30		АА	11e		367	4	0

	valorisat er janvier			valorisat r janvier		Revalorisation au 1er janvier 2020			
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	
326	1	4,66	327	1	4,66	330	3	13,97	
327	1	4,66	328	1	4,66	331	3	13,97	
328	1	4,66	329	1	4,66	332	3	13,97	
329	1	4,66	330	1	4,66	333	3	13,97	
330	1	4,66	332	2	9,32	335	3	13,97	
332	2	9,32	334	2	9,32	337	3	13,97	
335	3	13,97	338	3	13,97	342	4	18,63	
339	3	13,97	342	3	13,97	348	6	27,94	
343	1	4,66	346	3	13,97	354	8	37,26	
354	0	0	356	2	9,32	363	7	32,60	
367	0	0	368	1	4,66	372	4	18,63	

CREATION DU 12ème ECHELON EN 2020 IM 382



Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple:

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple:

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues!

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple!

sur internet et auprès de votre représentant CFDT.







FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

ASHQ CLASSE SUPERIEURE S, AP, AMP CLASSE NORMALE PERMANENCIER AUXILIAIRE DE RÉGULATION MÉDICALE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIÉ CONDUCTEUR AMBULANCIER 2e CATÉGORIE DESSINATEUR



En 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).



SA: Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu AA: Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu 2/3 AA: Maintien des deux tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu 1/2 AA: Maintien de la moitié de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu

Je suis E4

Je deviens C2 EN 2017

Situat	ion AVANI du 1er jar			Reprise d'ancienneté dans la limite	le rec	Situ classeme
Éch	Durée	IM	€	de la durée de l'échelon	Éch	Durée
1er	1 an	323	1504,53	SA	1er	1 an
2e	1 an	324	1509,19	AA	1er	1 an
3e	2 ans	325	1513,85	SA	2e	2 ans
4e	2 ans	326	1518,50	AA	2e	2 ans
5e	2 ans	327	1523,16	AA	3e	2 ans
6e	2 ans	329	1532,48	AA	4e	2 ans
7e	2 ans	332	1546,45	AA	5e	2 ans
8e	3 ans	345	1607,01	2/3 AA	6e	2 ans
9e	3 ans	354	1648,93	2/3 AA	7e	2 ans
10e	4 ans	368	1714,14	SA	8e	2 ans
11e	4 ans	375	1746,75	1/2 AA	8e	2 ans
12e < 3 ans	-	382	1779,35	AA	9e	3 ans
12e > 3 ans		382	1779,35	SA	10e	3 ans
					11e	3 ans

Reprise d'ancienneté	le rec	Situa lassemer	tion Al		er 2017
dans la limite de la durée de l'échelon	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
SA	1er	1 an	328	5	4,66
AA	1er	1 an	328	4	0
SA	2e	2 ans	330	5	4,66
AA	2e	2 ans	330	4	0
AA	3e	2 ans	332	5	4,66
AA	4e	2 ans	336	7	13,98
AA	5e	2 ans	343	11	32,61
2/3 AA	6e	2 ans	350	5	4,66
2/3 AA	7e	2 ans	364	10	27,95
SA	8e	2 ans	380	12	37,27
1/2 AA	8e	2 ans	380	5	4,66
AA	9e	3 ans	390	8	18,63
SA	10e	3 ans	402	20	74,53
	11e	3 ans	411		

	evalorisat er janvier			valorisat er janvier			Revalorisation au 1er janvier 2020		
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	
328	0	0	329	1	4,66	332	3	13,97	
330	0	0	330	0	0	334	4	18,63	
333	1	4,66	333	0	0	336	3	13,97	
336	0	0	336	0	0	338	2	9,32	
345	2	9,32	345	0	0	346	1	4,66	
351	1	4,66	351	0	0	354	3	13,97	
364	0	0	364	0	0	365	1	4,66	
380	0	0	380	0	0	380	0	0	
390	0	0	390	0	0	392	2	9,32	
402	0	0	402	0	0	404	2	9,32	
411	Accès p	nelon : ossible à de 2020	411	-	-	412	1	4,66	
418	12e éc créer à co	helon : ompter de 20	418	-	-	420	-	-	



Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple:

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple:

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues!

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple!

sur internet et auprès de votre représentant CFDT.







JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

AS, AP, AMP CLASSE SUPÉRIEURE PERMANENCIER AUXILIAIRE DE RÉGULATION MÉDICALE PRINCIPAL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE AGENT DE MAÎTRISE CONDUCTEUR AMBULANCIER 1ère CATÉGORIE DESSINATEUR CHEF DE GROUPE MAÎTRE OUVRIER



En 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).



Je suis E5

Je deviens C2 en 2017

Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017				Reprise d'ancienneté	le rec	Situa :lassemer	ition A nt du 10		er 2017
Éch	Durée	IM	€	dans la limite de la durée de l'échelon	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
					1er	1 an	328		
1er	1 an	326	1518,51	2xAA	2e	2 ans	330	4	0
2e	1 an	327	1523,17	AA	3e	2 ans	332	5	4,66
3e	2 ans	328	1527,82	1/2AA+1an	3e	2 ans	332	4	0
4e	2 ans	330	1537,14	SA	4e	2 ans	336	6	9,32
5e	2 ans	332	1546,46	AA	4e	2 nas	336	4	0
6e	2 ans	339	1579,06	AA	5e	2 ans	343	4	0
7e	2 ans	346	1611,67	AA	6e	2 ans	350	4	0
8e	3 ans	360	1676,88	2/3 AA	7e	2 ans	364	4	0
9e	3 ans	376	1751,41	2/3 AA	8e	2 ans	380	4	0
10e	4 ans	385	1793,33	3/4 AA	9e	3 ans	390	5	4,66
11e	4 ans	398	1853,88	3/4 AA	10e	3 ans	402	4	0
12e < 4 ans		407	1895,81	AA	11e	4 ans	411	4	0
12e > 4ans		407	1895,81	SA	12e	-	416	9	23,29

	valorisat r janvier			valorisat er janvier			valorisat r janvier	
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
328	0	0	329	1	4,66	332	3	13,97
330	0	0	330	0	0	334	4	18,63
333	1	4,66	333	0	0	336	3	13,89
336	0	0	336	0	0	338	1	4,66
345	2	9,32	345	0	0	346	1	4,66
351	1	4,66	351	0	0	354	3	13,97
364	0	0	364	0	0	365	1	4,66
380	0	0	380	0	0	380	0	0
390	0	0	390	0	0	392	2	9,32
402	0	0	402	0	0	404	2	9,32
411	0	0	411	0	0	412	1	4,66
418	2	9,32	418	0	0	420	2	9,32

SA: Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu AA: Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu 2/3 AA: Maintien des deux tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu 1/2 AA: Maintien de la moitié de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu



Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple:

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€:
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple:

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues!

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple!

sur internet et auprès de votre représentant CFDT.







GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

AS, AP, AMP CLASSE EXCEPTIONNELLE
PERMANENCIER AUXILIAIRE DE RÉGULATION MÉDICALE
CHEF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL
CONDUCTEUR AMBULANCIER HORS CATÉGORIE
DESSINATEUR CHEF PRINCIPAL
MAÎTRE OUVRIER PRINCIPAL



En 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).



Je suis E6

Situati	Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017				Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017					
Éch	Durée	IM	€	dans la limite de la durée de l'échelon	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €	
					1er	1 an	345			
1er	1 an	338	1574,40	AA	2e	1 an	355	17	60,56	
2e	1 an	345	1607,01	SA	3e	2 ans	365	20	74,53	
3e	2 ans	355	1653,59	AA	3e	2 ans	365	10	27,95	
4e	2 ans	370	1723,46	AA	4e	2 ans	375	5	4,66	
5e < 18 mois	3 ans	385	1782,63	4/3AA	5e	2 ans	391	6	9,32	
5e > 18 mois		385	1793,33	4/3AA au delà de 18 mois	6e	2 ans	400	15	51,24	
6e	3 ans	400	1863,20	AA	7e	3 ans	413	13	41,92	
7e	4 ans	422	1965,68	3/4 AA	8e	3ans	430	8	18,63	
8e	4 ans	436	2030,89	3/4 AA	9e	3ans	445	9	23,29	
9e	-	462	2152,00	AA	10e	-	466	4	0	

	valorisat er janvier			valorisat r janvier	
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
350	5	23,29	350	0	0
358	3	13,89	358	0	0
368	3	13,89	368	0	0
380	5	23,15	380	0	0
393	2	9,32	393	0	0
403	3	13,97	403	0	0
415	2	9,32	415	0	0
430	0	0	430	0	0
450	5	23,29	450	0	0
466	0	0	473	7	32,61

SA: Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu AA: Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu 3/4 AA: Maintien des trois quart de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu 4/3 AA: Maintien des quatre tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu